

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : D012-2025

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 27/03/2025

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 28/03/2025 Agent de transmission : Nathalie FONTAINE

Acte : Délibération n D012-2025_28032025100739.PDF

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-258728674-20250327-D012-2025-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/03/2025

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 17 mars 2025

En exercice	8
Présents	7
Votants	7
Exprimés	7
Pour	7
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Thierry LACHAISE, Catherine CASIMIR, Charlotte GUÉRET, Cécile LAGRANGE, Gabrielle LAVILLARD, Mathieu MEYZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Cécile LAGRANGE

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code général de fonction publique, notamment son article L.332-23 ;

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet 15 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service d'entretien ménager.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Approuve la création d'un emploi non permanent à temps non complet 15 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} avril 2025, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 28 MARS 2025 Publication ou Notification le : 28 MARS 2025	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 28 mars 2025 La Présidente Nathalie FONTAINE  
--	--	---